

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUILLET 2013

L'an deux mille treize le lundi vingt deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CHARNAVEL, Maire.

Date de convocation : 12 juillet 2013

PRÉSENTS : Georges DELALE, Jean-Claude COTTET, André JORDAN, Maire-Claire BUTTET, Guy LACROIX, Bernard MUDRY, Bernard GUILLAUME, Philippe ELOY, Sophie COTTET, Anthony BAUD.

ABSENTE EXCUSEE : Marie-Estelle CAILON

ABSENTS : Denis LAVANCHY, Jean COLLET, Stéphane GREVAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anthony BAUD

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 mai 2013 est approuvé.

RENOUVELLEMENT BAIL LOCATION LOGEMENT ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire indique que le bail de location du logement de fonction de l'école primaire arrive à échéance le 31 juillet 2013. Il s'agit d'un bail à titre précaire car le corps enseignant en poste à St Jean d'Aulps est prioritaire sur l'occupation de ce logement. Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de renouveler le bail à titre précaire de Madame TAVERNIER Sandrine, occupante actuelle du logement de fonction et de fixer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à renouveler le bail du logement de fonction, à titre précaire pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014. Compte tenu de l'indice de référence des loyers, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe le montant du loyer à 500 € par mois.

FIXATION LOYER FUTURS BUREAUX DE L'OTVA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a proposé à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps de s'installer dans les anciens locaux de la Trésorerie, au 2^{ème} étage de la Mairie. Elle présente le plan des bureaux ce qui représente environ 100 m² et propose un loyer annuel de 5 000/5 500 €. Le Conseil Municipal est partagé. Madame le Maire rappelle que le budget de l'OTVA est assez restreint et qu'il est principalement financé par notre subvention et celle de Montriond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à louer à l'OTVA, à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de un an renouvelable tacitement, une surface de 101.45 m² située au 2^{ème} étage de la Mairie et fixe le montant du loyer annuel à 6 000 € payable à terme échu chaque trimestre. Ce loyer sera revalorisé, annuellement, selon l'indice de référence des loyers. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la réfection des peintures de ces bureaux.

DENOMINATION ET FIXATION PRIX DE LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE (école maternelle)

Georges DELALE indique que la salle polyvalente est pratiquement terminée. Reste à voir l'insonorisation et le revêtement des sols. Madame le Maire indique qu'il faut donner un nom à cette salle

ainsi qu'en fixer le prix de location. Il serait bien également de donner un nom à la salle mise à la disposition des Anciens actuellement et qui est aussi louée à des particuliers. Un tarif unique comprenant la cuisine serait plus facile à gérer car actuellement, les gens ont la possibilité de louer avec ou sans cuisine mais, matériellement, il est difficile de condamner l'entrée de la cuisine quand les personnes louent sans cuisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- décide d'appeler la nouvelle salle : « salle des fêtes » (capacité 150 personnes maxi) et fixe le prix de cette salle à 250 € par jour, cuisine comprise
- décide d'appeler la salle actuelle : « réfectoire » (capacité 50 personnes maxi) et fixe le prix de cette salle à 200 € par jour, cuisine comprise.

Il conviendra de faire passer la commission de sécurité pour ces deux salles.

RESULTATS CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE RESEAUX EU ET AEP MONT D'EVIAN ET ESSERT LA PIERRE

Madame le Maire donne lecture des résultats d'analyses et du PV d'ouverture des plis. Le Cabinet NICOT étant le mieux noté, a été retenu pour un montant d'honoraires de 59 316 € HT.

COMPTE RENDU REUNION DU 9 JUILLET 2013 CONCERNANT LA STATION D'EPURATION

Georges DELALE en donne lecture. Il apparaît que notre station d'épuration fonctionne bien malgré qu'elle est en surcharge, mais cela ne peut être qu'une solution transitoire. Dans le cadre du diagnostic assainissement confié au Cabinet Uguet, il est prévu l'étude de notre station d'épuration par le Cabinet Montmasson (constructeur de notre station). Cette étude devra déterminer si nous pouvons agrandir notre station ou si nous devons en reconstruire une nouvelle. Madame le Maire précise qu'elle sait que le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement nous a accordé une subvention au titre des réseaux d'eau et d'assainissement pour le secteur d'Essert la Pierre mais qu'elle est bloquée par le Directeur, Monsieur BOIS dans l'attente du résultat final de l'étude de notre station d'épuration. Georges DELALE précise, également, que le SIVOM serait prêt à reprendre la gestion de notre station, mais qu'il ne trouve pas de personnel. Bernard MUDRY aimerait savoir si Pierre-André TOURNIER va être muté au SIVOM. Madame le Maire indique que son transfert au SIVOM sera accepté qu'à condition que le SIVOM prenne la gestion de notre station d'épuration.

POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire indique que suite à une baisse d'effectif au niveau des élèves, nous aurons besoin d'une personne en moins pour le service de cantine par rapport aux années précédentes. Elle demande l'autorisation d'embaucher une personne pour la surveillance de cantine durant toute l'année scolaire ainsi qu'une personne pour la période du 7 novembre 2013 au 30 juin 2014. Accord du Conseil Municipal sur les mêmes bases que les années précédentes.

Madame le Maire demande l'autorisation d'embaucher une personne du 19 août au 30 septembre 2013 pour finaliser le classement des archives et les relevés de compteurs d'eau. Accord du Conseil Municipal sur les mêmes bases que le contrat précédent.

DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

Madame le Maire présente la DM N°2 du budget principal ainsi que la DM N° 1 du budget de la Régie Eau et Assainissement. Ces décisions modificatives font suite aux différentes décisions prises par la Municipalité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte les décisions modificatives telles que présentées.

REPARTITION DES SIEGES DANS LA FUTURE INTERCOMMUNALITE

Madame le Maire apporte toutes explications et donne lecture du mail de la Communauté de Communes ainsi que du modèle de délibération proposé. Le Conseil Municipal n'est pas du tout d'accord avec la proposition de la Commune des Gets qui attribue des sièges supplémentaires à Morzine, à Belleaux et aux Gets et décide, à l'unanimité des présents, d'adopter la délibération telle que proposée par la Communauté de Communes.

PROPOSITION ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2014 ET MODIFICATION POUR 2013

Madame le Maire présente l'état d'assiette des coupes de bois proposé pour l'exercice 2014 par l'ONF ainsi que la modification de l'état d'assiette pour 2013 prenant en compte l'emprise du téléski du Lac. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte les états d'assiette pour 2013 et 2014 tels que présentés.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR MARE PEDAGOGIQUE ET PANNEAUX D'INTERPRETATION

Madame le Maire présente le plan de financement établi par les services de l'ONF et qui nous permettrait d'obtenir une subvention du Conseil Général en plus de celle au titre du CDDRA. Il convient pour se faire qu'il y ait une animation pédagogique de mise en place. Il apparaît que le coût indiqué de cette animation est bien le total pour 5 ans et non la somme à prévoir chaque année pendant 5 ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le plan de financement tel que présenté et sollicite une subvention du Conseil Général pour ce projet.

APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT SUITE MODIFICATION TARIFS

Madame le Maire indique que le règlement du service assainissement a été modifié de façon à prendre en compte les décisions tarifaires du Conseil Municipal, instaurant une Participation à l'Assainissement Collectif unique que ce soit une nouvelle construction ou une construction existante. Il est donné lecture des paragraphes modifiés par rapport à l'ancien règlement. Il est décidé de préciser que le règlement de la PAC est payable l'année où l'habitation est considérée raccordable à la place de payable l'année du raccordement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement du service assainissement tel que modifié.

ECHANGE DE TERRAINS A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE LCDC (Stéphanie DELERCE/Paul LOVELLE)

Jean-Claude COTTET présente le plan des terrains concernés et apporte toutes explications. Il est rappelé les accords signés avec la Société de Paul LOVELLE au moment de la signature du permis de construire pour la construction de 9 chalets à côté du Domaine des Cimes. Il est donné toutes explications sur les échanges de terrains et accords à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve les échanges de terrains et accords à intervenir tels que présentés.

CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE / Mme HORWOOD (Bellecombe)

Jean-Claude COTTET apporte toutes précisions et présente le plan du terrain concerné. Cela correspond à l'endroit où est située la borne incendie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer le document d'arpentage correspondant.

POINT SUR LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE

Marie-Claire BUTTET donne lecture des courriers de soutien de la Mairie de La Baume, du Biot et de Seytroux. Le Conseil Municipal remercie ces Communes pour leur soutien. Marie-Claire indique qu'un courrier a été fait au Sénateur Pierre HERISSON et au Conseiller Général du Canton Denis BOUCHET. Elle pense qu'il faut d'avantage s'impliquer, voir impliquer la population en faisant des pétitions. Le Conseil Municipal donne son accord pour impliquer la population au maintien de notre bureau de poste.

DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR VENTE A EMPORTER VERS L'OFFICE DE TOURISME

Madame le Maire donne lecture de la demande d'Anthony BAUD. Celui-ci apporte toutes explications sur ce qu'il souhaite mettre en place et quitte la séance pour permettre au Conseil Municipal de délibérer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte de louer à l'EURL Chez Tot'Aulps, un emplacement d'environ 2 m 50 linéaire, situé sur la Place de l'Office de Tourisme, afin de permettre de la vente à emporter. Cet emplacement est consenti contre un droit de place de 3 € par jour payable chaque mois à terme échu auprès du Trésor Public. En cas de travaux importants sur la Place de l'Office de Tourisme, un emplacement de même nature lui sera attribué sur la Place de la Moussière dans les mêmes conditions.

POINT SUR LA GESTION DE L'ALPAGE DE LONGEMALE

Madame le Maire présente le plan de l'alpage concerné et demande l'accord du Conseil Municipal pour mettre une publication dans la bourse de l'alpage. Un calcul exact des surfaces sera fait par la SEA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la publication de cette partie d'alpage dans la bourse de l'alpage.

COMPTE RENDU REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 23 AVRIL ET 11 JUIN 2013

Madame le Maire indique qu'il a été question de l'installation d'un nouveau délégué communautaire, d'un point sur les Centres de Loisirs, des transports scolaires, du Balad'Aulps Bus, de la mise en place de l'information des usagers en temps réel, du transport à la demande, de la construction de la maison de santé, du régime indemnitaire du personnel, de la présentation du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés), de l'aménagement de la passerelle du Domaine de Découverte,

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 11 JUIN 2013

Madame le Maire indique qu'il a été question du bilan des projets scolaires, du report du projet de réforme des rythmes scolaires et de la rentrée de septembre 2013 avec une fermeture de classe en primaire ce qui impose une nouvelle répartition des effectifs.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA COMMISSION D'URBANISME DES 10 ET 14 JUIN 2013

Jean-Claude COTTET précise qu'au cours de ces séances,

Ont reçu un avis favorable, les dossiers suivants :

- DP au nom de LAMBOURNE Oliver pour réfection de toiture et création velux à ESSERT LA PIERRE
- DP au nom de BERTON Jean-Pierre pour la création de fenêtres à ESSERT LA PIERRE
- DP au nom de SMITH Jackie pour l'aménagement d'une grange en habitation au BAS THEX
- DP au nom de VINCENT Catherine pour l'ouverture d'une fenêtre à l'ABBAYE

Ont été étudiés les dossiers suivants :

- CU au nom de Me NEUVECELLE pour les parcelles G 1030 et 1031
- CU au nom de l'Office Notarial de St Jean d'Aulps pour les parcelles G 876-1058-1060-1062-1064-1066-1068-1071-918
- CU au nom de l'Office Notarial de St Jean d'Aulps pour la parcelle E 363
- CU au nom de l'Office Notarial NIGAUD pour les parcelles I 172-175-858-859-862-863
- CU au nom de l'Office Notarial de St Jean d'Aulps pour la parcelle AD 421
- CU au nom de la SCP GARNIER-MINGUET pour la parcelle AB 509p
- CU au nom de l'Office Notarial de St Jean d'Aulps pour les parcelles F 630-470-863-831
- CU au nom de l'Office Notarial de St Jean d'Aulps pour la parcelle AI 395

Il a été décidé de ne pas préempter sur :

- Vente de locaux au nom de LAVANCHY au RELAIS DE LA TERCHE
- Vente d'une grange au nom des Consorts POLLIEN à GRANGE NEUVE
- Vente d'un terrain au nom de TAVERNIER à LA MOUSSIÈRE
- Vente d'une habitation + terrain au nom de PAWSEY au LOTISSEMENT DES RIVES DE DRANSE

RECEPTION DU PRÉFET ET DU SOUS-PREFET LE 2 JUILLET 2013

Madame le Maire précise les sujets exposés au Préfet et au Sous-Préfet : départ de la MGEN, maintien du bureau de poste, point sur la Station. Elle souhaite préciser qu'un survol en hélicoptère de la Commune et du domaine skiable a été offert par Blugeon Hélicoptères. Un repas a été pris au restaurant « Le Tavaillon » et pris en charge par la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Création de parkings supplémentaires à la Station

Madame le Maire présente l'estimation faite pour la création d'environ 50 places de parkings supplémentaires à la Station et demande au Conseil Municipal son accord pour engager les travaux très rapidement pour que cela soit opérationnel pour la prochaine saison d'hiver. Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer une consultation auprès de différentes entreprises et accepte de prévoir les crédits nécessaires.

Compte rendu de la réunion du SIVOM du 8 juillet

Bernard GUILLAUME donne toutes explications. Il a été question de l'évolution de l'intercommunalité, du projet d'acquisition d'un appartement pour le personnel, du règlement intérieur de la déchetterie d'Avoriaz, des mouvements de personnel, du financement de la prévoyance et de la protection sociale complémentaire des agents.

Acquisition terrains de la succession TAVERNIER

Madame le Maire donne lecture du courrier du notaire qui nous fait la proposition d'acquérir l'ensemble des terrains de la succession pour un total de 62 241 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte la proposition faite par le notaire et de prévoir les crédits nécessaires.

Restauration des Orgues

Marie-Claire BUTTET fait part de la demande de Monsieur le Curé pour la remise en état des orgues. Sophie COTTET rappelle qu'elle avait étudié ce projet et que le coût de la restauration était énorme. Le Conseil Municipal est d'accord pour voir s'il est possible de lancer une souscription pour financer les travaux de restauration.